



Dossier de presse

« L'asile en France et en Europe État des lieux 2016 »

16^{ème} Rapport annuel sur l'asile

EMBARGO : 20 JUIN 2016



Contacts presse :

Jean-François Ploquin – Directeur général - jfploquin@forumrefugies.org / 06 16 17 77 21

Laurent Delbos – Responsable plaidoyer - ldelbos@forumrefugies.org / 06 22 20 46 96

Présentation générale

Forum réfugiés-Cosi publie pour la seizième année consécutive **son *État des lieux sur l'asile***. Ce rapport constitue un **outil d'information et de travail** pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux **questions de l'asile et de la protection des réfugiés**.

Sur fond de crise humanitaire sans précédent depuis 1945 en raison du grand nombre de personnes en besoin de protection, **le représentant a.i. du Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés en France et à Monaco, Ralph Gruenert**, rappelle en préface de cet opus « *l'indispensable responsabilité collective européenne et mondiale à laquelle les États ne sauraient se soustraire* ».

Parce que l'augmentation du nombre de demandes d'asile résulte en premier lieu de conflits et de situations géopolitiques complexes, le premier chapitre met le focus sur quelques **zones de conflit** générant des déplacements forcés (Syrie, Burundi, Soudan). Le **panorama statistique de l'asile dans le monde** confirme que les personnes quittent leur pays pour se rendre très majoritairement dans un État voisin : la Turquie, le Pakistan et le Liban sont ainsi les principaux pays d'accueil de réfugiés en 2015. Une petite partie d'entre eux rejoint l'Union européenne, où 1,3 million demandes d'asile ont été enregistrées l'an dernier.

Le deuxième chapitre, consacré à l'**Europe**, analyse cette évolution des demandes, fait le point sur la problématique de l'accès au territoire et sur la mise en place d'un système d'asile commun, décrypte les multiples développements des politiques européennes et synthétise les principales décisions rendues par les juridictions européennes dans le domaine de l'asile.

Un **panorama complet de l'asile en France** et un **décryptage des nouvelles règles applicables depuis la loi du 29 juillet 2015** réformant le droit d'asile constituent le troisième chapitre. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en évaluer l'impact sur l'exercice du droit d'asile, ce nouveau cadre législatif a des conséquences déjà perceptibles sur l'ensemble des étapes de l'asile et **soulève encore des questions**. Sont examinés l'accès à la procédure, l'accueil des demandeurs d'asile, l'instruction des demandes et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, mais aussi les données issues des rapports institutionnels ou encore les enjeux pour les droits des personnes dans chacun de ces domaines.

Deux dossiers thématiques sur la **vulnérabilité** dans la réforme de l'asile et sur la **situation exceptionnelle du Calaisis** complètent cette 16^{ème} édition.

Dans cet ouvrage, Forum réfugiés-Cosi propose un éclairage original sur des sujets complexes, réunissant des contributions de représentants des Nations unies, du ministère de l'Intérieur, de l'OFPRA, ainsi que de collaborateurs qui partagent une analyse issue de **l'expérience unique acquise par l'association depuis sa création 1982**.

En 2015, Forum réfugiés-Cosi a accompagné 6 000 personnes dans leur demande d'asile et 1 350 ont bénéficié d'un suivi en matière de logement et d'emploi. Ces missions ont été réalisées grâce à l'engagement de ses 235 salariés et de plus de 250 bénévoles.

Sommaire du 16^{ème} rapport annuel sur l'asile

Préface

Chapitre 1. L'asile dans le monde

1. Panorama statistique : des déplacements de population plus importants que jamais
2. Des zones de conflit à l'origine des mouvements de population

Chapitre 2. L'asile en Europe

1. Panorama statistique de la demande d'asile en Europe
2. L'accès au territoire européen
3. La politique européenne d'asile en question
4. Le système d'asile commun en crise
5. La jurisprudence européenne relative à l'asile en 2015

Chapitre 3. L'asile en France

1. L'accès à la procédure
2. L'accueil des demandeurs d'asile
3. L'instruction des demandes d'asile
4. L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

Chapitre 4. Dossiers thématiques

1. La vulnérabilité dans la réforme de l'asile
2. A Calais, une situation exceptionnelle, des réponses contrastées

Annexes

Liste des contributeurs

À côté d'une dizaine de collaborateurs de Forum réfugiés-Cosi, plusieurs personnalités extérieures à l'association ont contribué à la rédaction de l'ouvrage :

- Ralph GRUENERT, *Représentant a.i. du Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés en France et à Monaco*
- Brigitte FRESNAIS-CHAMAILLARD, *préfète en charge de l'appui à l'élaboration des schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile au ministère de l'Intérieur*
- Coralie CAPDEBOSCQ, *chargée de mission Vulnérabilités à l'OFPPRA*
- Francis BALANCHE, *maître de conférences à l'Université Lyon 2 et chercheur invité au Washington Institute (États-Unis d'Amérique)*
- Ibrahima DIANÉ, *chargé de communication du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Tchad*
- A. BALIDEMAJ, H. CHOLIA, T. SCHERENBERG, *Conseil pour les réfugiés de Hesse (Allemagne)*
- Gábor GYULAI, *directeur du programme Asile au Comité Helsinki Hongrois*
- Anny KNAPP, *directrice d'Asylcoordination (Autriche)*
- Joanna PÉTIN, *doctorante au Centre de documentation et de recherche européenne de Bayonne*

Disponible à partir du 20 juin 2016 au prix de 15 euros sur le site Internet de l'association :
<http://www.forumrefugies.org>

Synthèse des principaux éléments

CHAPITRE 1 – L'ASILE DANS LE MONDE

60 millions de personnes se trouvaient en situation de déplacement forcé en 2015. Ces personnes peuvent être déplacées internes, réfugiés dans un pays tiers ou apatrides. La tendance de 2014 se confirme donc, avec des chiffres jamais atteints depuis la seconde guerre mondiale.

15,1 millions de réfugiés sous le mandat du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à la mi-2015, soit le plus haut niveau jamais atteint depuis vingt ans (1996). A cela s'ajoutent les 5,1 millions de Palestiniens enregistrés fin 2014 par l'office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

La Syrie, 1^{er} pays d'origine des réfugiés, avec 4,2 millions de réfugiés à la mi-2015 : c'est le groupe le plus important devant les **Afghans** et les **Somaliens**. À elles seules, ces trois nationalités représentent plus de la moitié (52 %) du nombre total de réfugiés sous le mandat du HCR.

1,84 million de réfugiés présents en Turquie à la mi-2015. Le **Pakistan** et le **Liban** arrivent en deuxième et troisième position des **pays d'accueil**, avec respectivement 1,5 million et 1,2 million de réfugiés.

33.400 réfugiés réinstallés vers un pays tiers par le HCR à la mi-2015. La plus grande partie de ces réfugiés étaient originaires de Birmanie, de République démocratique du Congo, de Syrie, d'Irak et de Somalie.

Avec 1.321.600 demandeurs d'asile enregistrés, l'Europe est le premier continent d'accueil devant l'Amérique du Nord en 2015.

34 millions de déplacés internes ont été identifiés dans le monde mi-2015. Le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime par ailleurs le nombre d'apatrides à 10 millions.

Plus de la moitié de la population syrienne a fui son domicile pour se réfugier à l'intérieur du pays (6,5 millions de personnes) ou dans les pays voisins (5,3 millions de personnes).

Une crise politique dont on parle peu : **plus de 250.000 personnes ont quitté le Burundi** depuis avril 2015. Arrestations arbitraires et torture y sont désormais courantes. Selon les Nations unies, **474 personnes ont été tuées** entre avril 2015 et mars 2016 et 36 ont été victimes de disparitions forcées.

Un conflit dont on ne parle plus : **entre janvier et juin 2015, 150.000 personnes ont fui le Darfour** en raison des violences et de l'intensification des combats et bombardements au centre de cette région du Soudan. D'après les Nations unies, ce conflit a déjà causé au moins 300.000 morts et entraîné le déplacement de 2,5 millions de personnes.

Synthèse des principaux éléments

CHAPITRE 2 – L'ASILE EN EUROPE

Le nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne a augmenté de 100 % par rapport à 2014

D'après l'office de statistiques de l'Union européenne, Eurostat, 1.321.600 demandes d'asile (réexamens inclus) ont été enregistrées dans les 28 États membres de l'Union européenne en 2015. Cette dynamique est néanmoins inégale d'un État membre à l'autre, pour des raisons d'attractivité ou de situation géographique.

La moitié des demandes d'asile ont été introduites en Allemagne ou en Hongrie en 2015

L'Allemagne comptait 476.510 demandeurs d'asile en 2015 et la Hongrie 177.135, soit respectivement 36 % et 13,4 % du total des demandeurs d'asile dans l'UE. La France, quatrième pays d'accueil en 2014, est désormais le sixième pays de destination, avec 75.750 demandeurs d'asile enregistrés en 2015, soit 5,7% de l'ensemble des demandeurs d'asile. (*Données Eurostat*).

La France est le 14^{ème} pays d'accueil de l'UE au regard de sa population

Comparé à la population nationale de chaque État membre, le plus fort ratio de demandeurs d'asile a été enregistré en Hongrie (17.699 primo-demandeurs d'asile par million d'habitants), devant la Suède (16.016), l'Autriche (9.970), la Finlande (5.876) et l'Allemagne (5.441). La France (1.063) se trouve bien en deçà de la moyenne européenne. Ces statistiques illustrent le besoin d'un meilleur partage des responsabilités au sein de l'Union européenne et soulignent le manque de solidarité intra-européenne.

En 2015, un demandeur d'asile sur quatre dans l'UE était syrien

Comme en 2014, la Syrie demeure le principal pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'UE en 2015, avec une nette augmentation par rapport à l'année précédente. En 2015, 370.000 demandeurs d'asile étaient syriens, soit 28 % du nombre total de demandeurs d'asile dans l'UE. L'Afghanistan et l'Irak étaient les 2^{ème} et 3^{ème} principaux pays d'origine. Les ressortissants de ces trois pays représentent plus de 50 % des demandeurs d'asile dans l'ensemble de l'UE.

Près d'un demandeur d'asile sur deux s'est vu octroyer une protection internationale dans l'UE en 2015

Hormis le Kosovo, les trois autres principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sont des pays où les conflits, l'instabilité politique et le climat d'insécurité et de violence sont avérés. L'octroi d'une protection aux ressortissants de ces pays demandant l'asile dans l'UE est donc important. Le taux de protection en première instance reste élevé, malgré une légère baisse (43 % contre 45 % en 2014).

937 demandeurs d'asile seulement ont été relocalisés dans les six premiers mois de mise en œuvre du plan européen visant à relocaliser 160.000 personnes en deux ans depuis la Grèce et l'Italie. La politique européenne de l'asile a par ailleurs connu un tournant inquiétant avec la signature de l'accord avec la Turquie le 18 mars 2016. Alors qu'aucune réponse ambitieuse, solidaire et cohérente n'a pu être adoptée par les États membres pour gérer un contexte exceptionnel, cette orientation pourrait constituer un recul important de la politique d'asile en Europe.

Synthèse des principaux éléments

CHAPITRE 3 – L'ASILE EN FRANCE

80.075 demandes d'asile ont été enregistrées en 2015 (source OFPRA), soit une hausse de 24% par rapport à 2014. La hausse est encore plus marquée (+ 31%) pour les premières demandes hors mineurs accompagnants (59.335). Les premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) se trouvent donc à un niveau jamais atteint, à l'exception notable de l'année 1989, où 61.422 demandes avaient été enregistrées.

La demande soudanaise a augmenté de 184 %. Le Soudan devient pour la première fois le premier pays d'origine (5.091 premières demandes, hors mineurs accompagnants) alors qu'il n'était qu'en 8^{ème} position l'année précédente. Les primo-demandeurs originaires de Syrie constituent la deuxième nationalité (3.403, + 64 %) et le Kosovo, passé en 11^{ème} position en 2014, en troisième position avec un nombre de primo-demandeurs (hors mineurs accompagnants) qui a presque doublé par rapport à l'année précédente (3.139, + 97 %).

Seule une demande de transfert sur quinze a été mise en œuvre au titre du règlement Dublin, lequel impose que la demande d'asile d'une personne soit traitée dans le premier pays européen où elle a été identifiée.

La demande d'asile des mineurs isolés étrangers (MIE) reste faible. Seules 375 demandes ont été enregistrées en 2015. La part des demandes de MIE dans la demande globale est de 0,54 %, un niveau qui se rapproche du plus faible jamais enregistré (0,53% en 2000).

31,6 % des demandes ont débouché sur une protection en 2015 contre 28 % en 2014. L'OFPRA, qui statue en première instance, a pris 14.119 décisions positives (soit 22,9%) et la CNDA, qui statue en appel, 5.387 (15 %).

La durée moyenne totale de la procédure d'examen de demande d'asile était de 15 mois en 2015, soit deux mois de plus qu'en 2014. Le délai de traitement par l'OFPRA était de 216 jours (environ 7 mois) tandis que la CNDA affichait un « délai prévisible moyen » de 7 mois et 17 jours.

47.360 places étaient dédiées aux demandeurs d'asile à la fin 2015. Malgré le développement sans précédent des capacités du Dispositif national d'accueil (DNA), de nombreux demandeurs d'asile se sont retrouvés sans solution d'hébergement, alors que le droit européen impose de proposer des conditions d'accueil à tous les demandeurs d'asile.

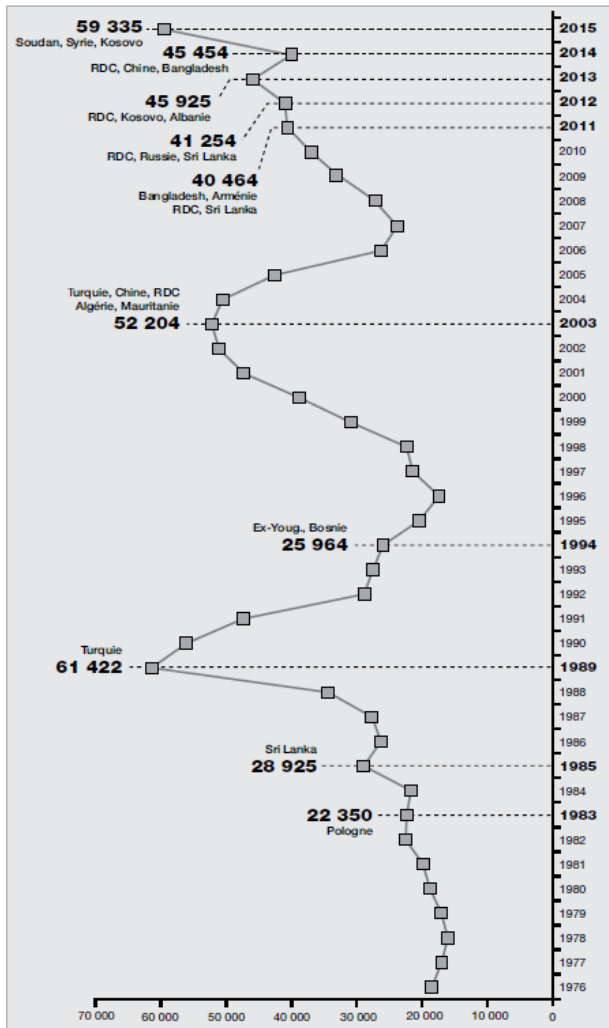
Un demandeur d'asile sur quatre restera sans place d'hébergement à l'horizon 2017. Dans l'annexe au projet de loi de finances 2016, le gouvernement indique qu'il est prévu d'atteindre 70 % de demandeurs d'asile hébergés en 2016 et 75 % en 2017, tous dispositifs d'hébergement confondus.

Environ **1.600 places d'accueil seront proposées aux réfugiés** en 2016 dans les centres provisoires d'hébergement (CPH) qui leur sont dédiés, alors que plus de 19.506 personnes ont obtenu une protection en 2016.

Synthèse des principaux éléments

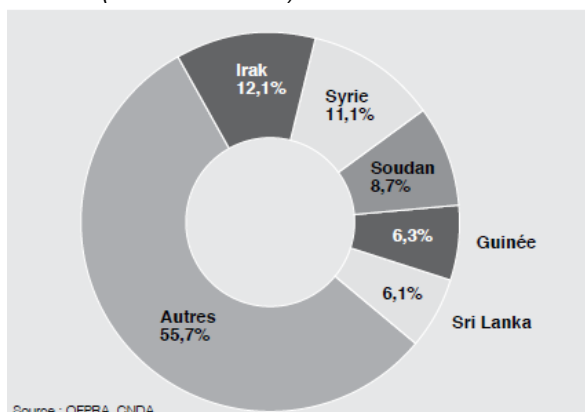
CHAPITRE 3 – L'ASILE EN FRANCE

1976 - 2015 : Évolution du nombre des premières demandes d'asile*



* Hors mineurs accompagnants et incluant les apatrides
Source : OFPRA

Principales nationalités admises au statut de réfugié en 2015 (OFPRA + CNDA)



Source : OFPRA, CNDA

Principaux pays d'origine des primo-arrivants 2014-2015

Pays	1 ^{er} demandes 2015 (hors mineurs accompagnants)	Total général (incluant mineurs accompagnants et réexamens)	1 ^{er} demandes 2014 (hors mineurs accompagnants)	Évolution 2014 - 2015 1 ^{er} demandes
Soudan	5 091	5 368	1 793	+183,9%
Syrie	3 403	5 136	2 072	+64,2%
Kosovo	3 139	5 225	1 594	+96,9%
Bangladesh	3 071	4 077	2 425	+26,6%
Haïti	3 049	3 306	1 730	+76,2%
Rép. Dém. Congo	2 937	4 253	3 782	-22,3%
Chine	2 815	3 037	2 497	+12,7%
Albanie	2 245	3 699	1 944	+15,5%
Irak	2 145	3 090	606	+254,0%
Afghanistan	2 122	2 500	472	+349,6%
Algérie	1 881	2 353	1 304	+44,2%
Russie	1 839	3 649	2 138	-14,0%
Pakistan	1 760	1 896	2 047	-14,0%
Guinée	1 668	2 266	1 612	+3,5%
Érythrée	1 410	1 545	607	+132,3%
Nigéria	1 322	1 722	1 067	+23,9%
Mali	1 305	1 581	1 151	+13,4%
Somalie	1 208	1 369	661	+82,8%
Ukraine	1 203	1 651	1 008	+19,3%
Sri Lanka	1 155	2 193	1 548	-25,4%
TOTAL top 20	44 768	59 916	32 058	+39,6%
TOTAL général	59 335	80 075	45 454	+30,5%

* Hors mineurs accompagnants et incluant les apatrides
Source : OFPRA

Taux d'accords par pays en première instance (top 10*)

Pays	Taux d'accord OFPRA
Irak	97,9%
Syrie	96,9%
Centratricque	88,7%
Afghanistan	80,3%
Érythrée	46,4%
Soudan	33,6%
Chine	31,1%
Sénégal	27,9%
Guinée	25,6%
Egypte	25,3%

Synthèse des principaux éléments

CHAPITRE 4 – DOSSIERS THÉMATIQUES

La vulnérabilité, nouvelle notion dans le droit d'asile

La prise en compte des **besoins particuliers des demandeurs d'asile vulnérables**, longtemps défailante en France, est désormais encadrée.

La **loi sur l'asile du 29 juillet 2015** a introduit dans le droit français cette notion, précisée par une liste non exhaustive de personnes vulnérables, liste qui transpose celle qui figure dans la **directive européenne 'Accueil'**.

La vulnérabilité est également abordée par la directive 'Procédures' de 2013, qui impose que les **personnes vulnérables** bénéficient de « *garanties procédurales spéciales* » pour l'instruction de leur demande. Une attention particulière devrait ainsi être apportée aux **mineurs non accompagnés**, aux **personnes en situation de handicap**, aux **victimes de la traite des êtres humains**, ou encore aux **personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle**.

Le dossier thématique consacré à ce sujet dans le 16^{ème} *Rapport annuel* aborde le concept de « *demandeur de protection internationale vulnérable ayant des besoins particuliers* », en décrit les contours et pose un regard sur les **enjeux**, notamment celui de **l'évaluation effectuée par les agents de l'OFII** et celui de **la prise en compte de la vulnérabilité dans l'instruction de la demande de protection internationale par l'OFPRA**.

À Calais, une situation exceptionnelle, des réponses contrastées

Autour de la ville de Calais, et à un moindre titre celle de Dunkerque, des **milliers de personnes errent et campent** dans l'attente d'un hypothétique passage clandestin vers le Royaume-Uni. Celles qui ont fui leur pays pour échapper aux persécutions ne souhaitent généralement pas demander l'asile en France. Une telle demande se traduirait pourtant par leur hébergement dans le dispositif national d'accueil, faisant par suite baisser la pression de l'accueil sur ce territoire.

Afin de désengorger la lande de Calais – appelée « jungle » par les migrants –, le gouvernement a eu recours au **placement en centre de rétention administrative**, le plus souvent loin de Calais, privant de liberté ces étrangers pourtant sans perspective d'éloignement du territoire français.

Parallèlement, des **dispositifs ad hoc** de mise à l'abri en vue d'une protection ont été mis en œuvre : les **centres d'accueil et d'orientation (CAO)**.

Ce dossier thématique dresse un état des lieux de la situation à Calais et décrit la **complexité de cette situation aux dimensions tant humaine que juridique, politique et logistique**.

Forum réfugiés-Cosi

PRÉSENTATION

AGIR ICI & LÀ-BAS

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif issue de la fusion en 2012 de Forum réfugiés, créé en 1982, et du *Cosi-promouvoir et défendre les droits*, né en 1990. Elle agit en France pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile et du droit des étrangers. Elle intervient dans certains pays d'origine pour promouvoir les droits humains, l'État de droit et la démocratie. Forum réfugiés-Cosi est doté du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER CEUX QUI ONT DÛ FUIR LEUR PAYS

Les personnes accueillies par l'association ont fui leur pays du fait de la guerre, des persécutions ou de l'absence d'État de droit. Elles sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951. Pour beaucoup d'entre elles, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, parfois intimes, souvent répétées, si bien qu'elles arrivent dans un état de fragilité physique et psychologique. Forum réfugiés-Cosi leur propose un accompagnement juridique et administratif. L'association lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres étrangers peuvent faire l'objet.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

L'association gère quatre **plates-formes d'accueil** à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille et Nice. Les demandeurs d'asile y bénéficient d'un accompagnement social et juridique dans l'ouverture des droits et dans la procédure d'asile.

Forum réfugiés-Cosi gère plusieurs types d'**hébergement accompagné** :

// **Un centre de transit** dans le Rhône, qui accueille temporairement les demandeurs d'asile, assure un accompagnement administratif, juridique et social, et organise leur orientation.

// **Des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)** en Auvergne Rhône-Alpes et en Limousin. Les CADA assurent l'hébergement, l'accompagnement social et médical et le suivi juridique et administratif des candidats à l'asile admis au séjour.

// **Des dispositifs d'hébergement d'urgence** en Auvergne Rhône-Alpes, où les demandeurs d'asile bénéficient d'un accompagnement le plus proche possible de celui qui prévaut en CADA.

// **Des centres d'hébergement spécialisés** dans l'accueil de personnes reconnues réfugiées. Forum réfugiés-Cosi conduit un programme d'accompagnement et d'hébergement de mineurs isolés et de jeunes majeurs demandeurs d'asile.

LA SANTÉ MENTALE

Tout au long de la procédure d'asile, le **centre de santé ESSOR** de Villeurbanne (Rhône) assure à 500 patients des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.

L'AIDE À L'INTÉGRATION

En 2002, Forum réfugiés a créé le **programme Accelair**, qui améliore les capacités d'insertion des réfugiés en les accompagnant dans l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi et au logement (7.000 personnes relogées depuis 2002). Entre 2012 et 2015, Forum réfugiés-Cosi a conduit le **programme Andatu** qui a permis l'insertion de 96 familles roumaines d'origine rom.

ACCOMPAGNER

LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de **rétention** administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), des équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en **zone d'attente** à la frontière.

DÉFENDRE

LE DROIT D'ASILE

Forum réfugiés-Cosi contribue à faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile et leur mise en œuvre :

// Par son action **de veille et de plaidoyer** sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe.

// Par des projets à dimension européenne.

Forum réfugiés-Cosi met à disposition des acteurs :

// **Des formations** destinées aux professionnels et bénévoles travaillant dans le champ de l'asile et des migrations, ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale.

// **Le centre de documentation Floribert Chebeya**, doté de plus de 5 600 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation – non exclusive – sur l'Afrique centrale.

PROMOUVOIR

LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT

Forum réfugiés-Cosi conduit des **missions exploratoires** dans les pays d'origine des demandeurs d'asile. L'association y noue des liens avec des organisations de la société civile. Elle soutient leur l'action de promotion de l'État de droit et de défense des droits de l'Homme, notamment en République démocratique du Congo. Elle participe à des actions de plaidoyer au sein de réseaux nationaux et européens.

Pendant une dizaine d'années, Forum réfugiés-Cosi a piloté un **programme d'appui** aux collectivités territoriales françaises pour une meilleure prise en compte des **droits de l'Homme** dans leurs projets de coopération internationale.

CHIFFRES CLÉ

// Plus de **15.000** personnes accompagnées chaque année

// Plus de **1.800** places d'hébergement sur 23 sites dans cinq départements

// **235** salariés

// **250** bénévoles

Forum réfugiés-Cosi

28 rue de la Baisse | CS 71054 | 69612 Villeurbanne Cedex
Tél. +33 [0]4 78 03 74 45 – Fax. +33 [0]4 78 03 28 74
communciation@forumrefugies.org | direction@forumrefugies.org

